

Bachelier en agronomie, orientation systèmes alimentaires durables et locaux

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél :	Fax :	Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SA 302 Agriculture urbaine & hors sol			
Ancien Code	AGSA3B02	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XISA3020		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Guillaume CULOT (guillaume.culot@helha.be) Sandy SALMON (sandy.salmon@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

De nouvelles formes d'agriculture se développent au sein des villes et de leurs périphéries pour répondre aux défis alimentaires, sociaux et environnementaux, tout en répondant au besoin des populations de se reconnecter à l'agriculture, à la nature et au vivant. La Belgique n'est pas en reste avec des villes qui portent le mouvement tel que Bruxelles, Liège, Gant, Charleroi et les autres villes qui emboîtent le pas avec l'apparition dans l'ensemble des territoires de régie agricole, d'espace test ou encore de ceinture alimentaire

Alors que, la surface des terres agricoles ne cesse de diminuer pour laisser place aux infrastructures humaines, que les perspectives démographiques ont été revue à la hausse (La population devrait atteindre 9,6 milliards en 2050, avec une proportion estimée de 75% en ville), mais aussi en raison de la faible résilience de nos systèmes alimentaires et face au dérèglement climatique, cette situation invite à réinvestir des surfaces non conventionnelles en villes pour y produire des denrées alimentaires aux plus proches des consommateurs.

Englobant culture et/ou, élevage, ainsi que leur transformation et distribution au sein et autour des villes, ces agricultures urbaines se manifestent sous diverses formes : projets privés ou publics, jardin de production en pleine terre ou sur les toits, serres hydroponiques intensives, fermes verticales, potagers urbains individuels ou communautaires, élevages d'animaux de petites à moyennes taille, voire d'insectes, etc.

En outre, toutes ces agricultures urbaines offrent une multitude de services sociétaux associés qui peuvent profiter à l'ensemble de la population pour répondre aux enjeux de la société.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Compétence 1 : Informer, communiquer et travailler en équipe**

- 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
- 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
- 1.3 Participer à la vulgarisation
- 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés

Compétence 2 **Compétence 2 : S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
- 2.2 Développer un esprit critique
- 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales

- Compétence 3 **Compétence 3 : Maîtriser les principes de base de la gestion**
- 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économique, social, et de production) et les appliquer
 - 3.3 Développer un réseau de contacts
- Compétence 4 **Compétence 4 : Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche appliquée**
- 4.3 S'approprier rapidement les données scientifiques et techniques associées au projet
- Compétence 5 **Compétence 5 : Appliquer les principes des sciences et du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**
- 5.1 Appliquer les principes des sciences à tous les domaines de l'agronomie
 - 5.2 Utiliser à bon escient les ressources naturelles (sols, eau, énergie, biodiversité)
- Compétence 6 **Compétence 6 SADL : Collaborer, gérer ou développer des unités de production (péri)urbaine ou de services dans les secteurs du maraichage biologique en permaculture, de l'agroécologie, de l'agroforesterie, de l'écopâturage et de l'agro-alimentaire**
- 6.1 Raisonner et mettre en œuvre les techniques de production durable en permaculture, en agroécologie, biodynamisme, écopâturage, agroforesterie, ...
 - 6.5 Gérer les opérations de conditionnement et de commercialisation des productions et de promotion d'une alimentation pérenne et de qualité,
 - 6.6 Gérer une unité de production, son budget, sa trésorerie, valoriser la production afin d'assurer la pérennité et le développement de l'activité,
- Compétence 7 **Compétence 7 SADL : Exécuter, participer à des projets de développement de ceintures alimentaires**
- 7.1 Coordonner/ intégrer une action dans le cadre d'associations actives dans les domaines techniques, économiques, éducationnels et sociaux,
 - 7.2 S'informer des dimensions réglementaires, économiques, sociales et environnementales,
 - 7.3 Exploiter des données techniques, économiques et sociales dans un contexte de redéploiement d'activités agricoles et de développement socio-économique d'un environnement (péri)urbain,

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant

- décrit les enjeux auxquels répond l'agriculture urbaine
- explique les bénéfices socio-économique-environnemental et culturel de l'agriculture urbaine
- formule une définition complète de l'agriculture urbaine mentionnant l'ensemble de ses critères de définition, de ses spécificités, ainsi que de ses rôles et expliquant les raisons qui motivent la diversité de ses typologies,
- caractérise les différentes formes de l'agriculture urbaine en fonction de la surface cultivée
- réussit à créer une typologie en fonction des critères définis
- explique et décrit les différentes fonctions d'un projet d'agriculture urbaine
- explique et décrit le cadre de soutien politique et législatif, l'écosystème d'accompagnement, les politiques alimentaires, le cadre urbanistique relatif au projet d'agriculture urbaine
- met en application les notions théoriques dans différents contextes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGSA3B02A Agriculture urbaine & hors sol

24 h / 2 C

Contenu

- Introduction à l'agriculture urbaine : contexte, enjeux et bénéfices
- Définition de l'agriculture urbaine : critères de définition, spécificité, rôle et multifonction
- Agriculture urbaine vs périurbaine
- Typologie de l'agriculture urbaine en fonction des surfaces utilisées
- La multifonctionnalité de l'agriculture urbaine : cas pratique
- le cadre de soutien politique et législatif, l'écosystème d'accompagnement, les politiques alimentaires, le cadre urbanistique relatif au projet d'agriculture urbaine
- Etude de cas

Démarches d'apprentissage

Démarche inductive : en s'appuyant sur des ressources vidéos ou des articles scientifiques ou de presse spécialisées, les étudiants seront invités à comprendre les notions abordées

Démarche déductive : en s'appuyant sur les concepts et postulats formulés par le formateur, les étudiants seront invités à appliquer ceux-ci dans des cas spécifiques

Démarche dialectique : En opposant les enjeux et défis de notre société actuelle et future et les bénéfices apportés par l'agriculture urbaine, les étudiants seront invités à comprendre les raisons qui motivent la mise en place de projet en agriculture urbaine.

Démarche analogique : En s'appuyant sur les exemples de projet d'agriculture urbaine, les étudiants seront invités à analyser les forces et faiblesses des différentes méthodes et des différents modèles rencontrés en agriculture urbaine

Dispositifs d'aide à la réussite

- Mise à disposition de support de cours
- Mise à disposition de ressources complémentaires (video, article scientifique ou presse spécialisée)
- Invitation à l'utilisation de ressources ludiques
- Mise en place d'une plateforme de communication afin de faciliter les échanges formateur/étudiants
- Les questions posées par les étudiants sont abordées lors du cours afin d'améliorer la compréhension de la matière ou lors de rencontres individuelles si l'étudiant le souhaite

Sources et références

Camille Dumat et Olivier Bories (2021), 12 repères clés pour (se) former à l'agriculture urbaine

L. Pepe, S. Zangl, A. Legrand, S. Hendrickx, et S. Schmitz (avec la collaboration d'A. Bousbaine) (2020). Prévenir la mutation des domaines agricoles périurbains. CPDT subvention 2020. Rapport de recherche final. 169 p.

Prof. Haïssam Jijakli (2019), Introduction à l'agriculture urbaine et bâtiment durable.

C. Aubry, A. Lelièvre Fargue-Lelièvre, V. Saint-ges, K. morel (2022), La diversité des formes d'agriculture urbaine et de leurs modèles économiques.

C. Aubry, A. Fargue-Lelievre, B. Grard, V. Saint-ges (2018), L'agriculture urbaine en France, Le jeu des sept familles
S. Goelzer (2023), Cultiver la ville : L'agriculture urbaine pour rendre la ville nourricière

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour les villes durables (CESE)

L'expérience de l'immeuble à légumes (Arte)

Le boom de l'agriculture urbaine (Brut)

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'activité d'apprentissage se fait par :

- La réalisation de travaux
- Un examen écrit. Les questions permettront de mettre en évidence la connaissance et la compréhension de la matière ainsi que les liens existant entre les différentes parties du cours et l'actualité.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	30			Trv	30
Période d'évaluation	Exe	70			Exe	70

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit, Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

En cas d'absence non couverte par un certificat médical ou un motif légitime (laissé à l'appréciation de la direction), une note PP sera attribuée au cours

- En cas d'évaluation au Q2 : dispositions identiques à celles du Q1.

- En cas d'évaluation au Q3 : Dispositions identiques à celle du Q1

L'étudiant est soumis au RGE, au ROI et aux règlements spécifiques

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).